



LOT 1				LOT 2			
-	2620.00	-	9632.00	-	490.00	-	1514.00
3094.00	1-mi	-	24-c	841.44	2-mj	-	6-c
tp	ha-18.00	-	V+1S	hexist- 14.50 hc- 10.60 hf- 15.00 ha- 2.00			III+1C+1S

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		min.		max.		surface du lot / de l'îlot [ares]
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	
surface de scellement du sol [m²]	max.	xxxx	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m²]
type de toiture	xxxxx	max.	min.	max.	min.	max.	type et nombre de logements
							nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions | hauteur des constructions [m]

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- - - terrain existant
 - - - terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1,2,...R nombre d'étages en retrait
 - +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
 - +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 - ho-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 - hf-x hauteur au faîte de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- x-mi x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-mb x maisons en bande
- Types et nombres de logements**
- x-u x logements de type unifamilial
 - x-b x logements de type bifamilial
 - x-c x logements de type collectif
- Formes de toiture**
- tp toiture plate
 - fx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - ← orientation du faîte
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
 - limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / îlots**
- lot projeté
 - îlot projeté
 - terrains cédés au domaine public communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% % minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
 - x%-y% % minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
 - x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- espace vert privé
 - espace vert public
 - aire de jeux ouverte au public
 - espace extérieur pouvant être scellé
 - voie de circulation motorisée
 - espace pouvant être dédié au stationnement
 - chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
 - voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- Plantations et murets**
- arbre à moyenne ou haute tige projeté
 - arbre à moyenne ou haute tige à conserver
 - haie projetée
 - haie à conserver
 - muret projeté
 - muret à conserver
- Servitudes**
- servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
 - élément bâti ou naturel à sauvegarder
- Infrastructures techniques**
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales
- 2. Eléments complémentaires à la légende-type selon règlement Grand-Ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- Représentations**
- terrain naturel (coupes)
 - point de référence des coordonnées des surfaces constructibles
 - niveaux de référence (coupes)
 - ▲ localisation des coupes
 - 2.81 cotations
 - 2.81 cotations (à titre indicatif)
 - rampes d'accès carrossables
 - ▲ entrée carrossable
- Hauteur des constructions**
- hexist-x hauteur des constructions et dépendances existantes de x mètres
- Espaces extérieurs privés et publics**
- nombre de stationnements (à titre indicatif)
 - espace vert public pouvant être partiellement scellé
 - passerelle (à titre indicatif)
- Infrastructures techniques**
- zone dédiée à l'implantation d'ouvrage de rétention

Remarque :
Tous les éléments grisés et non cotés sont donnés à titre indicatif.



WW+ sàrl
Rue de l'usine 53 T +352 261 776 esch@wwplus.lu
L-4340 Esch/Alzette F +352 261 776 269 wwplus.lu

Signature Maître d'ouvrage

Signature Ingénieur d'Etat

PROJET
URB_21_008 PAP Paul Jomé II

Route de Thionville, Rue d'Iltzig,
Allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945

Hesperange

BAUHER
Administration Communale de Hesperange

474, Route de Thionville

L-5886 Hesperange

Pdm_01 18/04/2024
Rédacteur: [nom] [signature]

URB_21_008_PAP_01_Pdm.dwg
Zürcherstrasse

A1 CHM
Date: [date] Version: [version]

Partie graphique 1: Plan 1:250
Mise à jour: [date]